



Transition énergétique : La ville de Langoiran, l'ADEME et ENGIE Cofely étudient la possibilité de produire de l'électricité verte à partir d'hydroliennes fluviales.

La Ville de Langoiran, l'ADEME et ENGIE Cofely se sont associés pour financer une campagne de mesures de 3 mois afin de valider la faisabilité d'une production électrique verte à partir d'hydroliennes fluviales. Cette campagne se décompose en 4 étapes :

- Durant le mois de janvier 2019, les équipes d'Energie de la Lune, cabinet d'ingénierie spécialisé dans les Énergies Marines Renouvelables, ont procédé à la réalisation d'une cartographie du fond de la Garonne (bathymétrie haute résolution).
- Dans un second temps, au moment des grandes marées de février, Energie de la Lune a réalisé une deuxième étude dite de cartographie des écoulements en 4 dimensions (latitude, longitude, profondeur et temps). Cette étude de courantologie de surface a permis d'identifier les meilleurs endroits pour produire de l'énergie verte à partir de l'énergie cinétique des courants fluviaux et de prolonger l'étude de courantologie par une mesure longue durée depuis le fond du fleuve.
- Ainsi, le 28 février dernier, Energie de la Lune a immergé dans la Garonne, à proximité du pont de Langoiran, un courantomètre à effet doppler et son lest de 400 kg. Ce dispositif permet de recueillir des données de courantologie sur l'ensemble de la colonne d'eau durant un cycle lunaire de 28 jours. Cette période de mesure permet d'estimer le productible annuel de la zone par extrapolation.
- En conséquence, **le 2 avril prochain à 15h** le dispositif de mesure sera relevé par les équipes des marins - océanographes d'Energie de la Lune. Ils procéderont ensuite à l'analyse des données enregistrées durant le mois de mars. Les résultats de cette campagne de mesures détermineront la faisabilité et la pertinence d'une production électrique à partir d'hydroliennes fluviales. Ces résultats et préconisations devraient être connus fin mai 2019.

En produisant de l'électricité verte à partir de la ressource locale du territoire, la Ville de Langoiran souhaite agir concrètement contre le réchauffement climatique et s'inscrit pleinement dans le devoir qu'a chaque collectivité de réaliser un programme de transition énergétique.

En s'associant à ce projet innovant et vertueux, ENGIE Cofely met à disposition de Langoiran son expertise en matière de production d'énergies locales et renouvelables et affirme sa vocation à être le partenaire naturel des collectivités locales en matière de transition énergétique.

Pour l'ADEME, ce projet est complémentaire avec l'étude qu'elle mène actuellement sur les consommations électriques du patrimoine de la commune de Langoiran afin d'identifier les leviers d'optimisation énergétique de ses bâtiments communaux.

A propos d'ENGIE Cofely

ENGIE Cofely est un des leaders de la transition énergétique en France. Société de services en efficacité énergétique et environnementale, ENGIE Cofely propose aux entreprises et aux collectivités des solutions pour mieux utiliser les énergies et réduire leur impact environnemental. Son expertise repose sur des savoir-faire inscrits dans la durée : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la production locale d'énergies renouvelables comme l'hydrogène renouvelable, la maintenance multitechnique et le Facility Management. ENGIE Cofely emploie 12 000 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 2,8 milliards d'euros en 2018. ENGIE Cofely fait partie du Groupe ENGIE, leader de la transition énergétique au niveau mondial.

<http://www.engie-cofely.fr> – Twitter : @ENGIE_CofelyFR

A propos de l'ADEME,

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

www.ademe.fr - Twitter : @ademe